

**Agence de foresterie du parc Algonquin**  
**États financiers**  
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

# Agence de foresterie du parc Algonquin

## États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

### Table des matières

---

<b>Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière</b>	<b>2</b>
<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	<b>3-4</b>
<b>États financiers</b>	
État de la situation financière	5
État des résultats	6
État de l'évolution de l'actif net	7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires aux états financiers	9 - 20

## Agence de foresterie du parc Algonquin au 31 mars 2024

---

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La responsabilité des états financiers et de toute autre information présentés dans ce rapport annuel est celle de la direction et du conseil d'administration de l'Agence de foresterie du parc Algonquin. Les états financiers ont été élaborés par la direction conformément aux principes des Normes comptables canadiennes pour le secteur public et, lorsque la situation le requiert, comprennent des montants qui sont basés sur les meilleures estimations et les meilleurs jugements de la direction.

L'Agence de foresterie du parc Algonquin est vouée à probité irréprochable quant à ses activités commerciales. Pour préserver son actif, l'Agence a mis en place et maintient une série dynamique et sûre de procédures et de contrôles financiers internes qui lui permet d'équilibrer les coûts et les bénéfices. La direction a également établi des contrôles financiers et gestionnaires, des systèmes informatisés et des conventions de gestion de manière à fournir un degré raisonnable d'exactitude des états financiers selon les exigences de la Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin.

Le conseil d'administration assure que la gestion assume ses responsabilités en ce qui concerne les états financiers audités et le contrôles interne. Le conseil d'administration se réunit régulièrement pour surveiller les activités financières de l'Agence. Au moins une fois par an, il revoit les états financiers ainsi que le rapport du vérificateur externe et les recommande au ministre des Richesses naturelles pour son approbation.

Les états financiers ont été évalués par le vérificateur provincial. Il incombe à ce dernier de déterminer si les états financiers sont fidèlement présentés selon aux principes des Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport des auditeurs indépendants indique l'envergure de son évaluation et de son opinion.



---

Tracey Bradley  
Directeur general



---

Jess Condon  
Tresorier

2024/07/11

---

Dat



## ***RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT***

À l'Agence de foresterie du parc Algonquin  
et au ministre des Richesses naturelles

### **Opinion**

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Agence de foresterie du parc Algonquin (« l'AFPA »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'AFPA au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### **Fondement de l'opinion**

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'AFPA conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité l'AFPA à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'AFPA a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'AFPA.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'AFPA;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'AFPA à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'AFPA à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Le vérificateur général adjoint,



Jeremy Blair, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)  
Le 11 juillet 2024


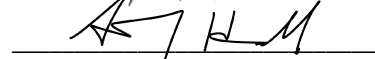
**Agence de foresterie du parc Algonquin  
État de la situation financière**

Au 31mars	Fonds d'administration	Fonds de reboisement forestier	2024	2023
<b>Actifs</b>				
<b>À court terme</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 7)	972 105 \$	1 682 487 \$	2 654 592 \$	4 988 635 \$
Débiteurs (Note 3)	6 407 859	1 115 148	7 523 007	5 257 996
Stocks destinés à la vente	586 947	-	586 947	484 654
Chargés payées d'avance	74 069	-	74 069	60 273
	8 040 980	2 797 635	10 838 615	10 791 558
Immobilisations (Note 4)	408 387	-	408 387	264 384
	8 449 367 \$	2 797 635 \$	11 247 002 \$	11 055 942 \$

**Passifs et actif net**

<b>À court terme</b>				
Créditeurs et charges à payer	1 812 296 \$	-	1 812 296 \$	1 807 829 \$
Montants à payer à la province de l'Ontario (Note 2)	496 167	-	496 167	384 875
Apports reportés (Note 5)	69 605	-	69 605	84 728
	2 378 068	-	2 378 068	2 227 432
Obligation au titre des avantages sociaux futurs (Note 6)	79 909	-	79 909	97 541
	2 457 977	-	2 457 977	2 374 973
<b>Actif net</b>				
Fonds de reboisement forestier grevé d'affectations (Note 7)	-	2 797 635	2 797 635	3 015 594
Fonds d'administration non grevé d'affectations	5 583 003	-	5 583 003	5 400 991
Investi en immobilisations	408 387	-	408 387	264 384
	5 991 390	2 797 635	8 789 025	8 680 969
	8 449 367 \$	2 797 635 \$	11 247 002 \$	11 055 942 \$

Au nom du Conseil :

 Administrateur  
 Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

**Agence de foresterie du parc Algonquin**  
**État des résultats**

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	Fonds d'administration	Fonds de reboisement forestier	Total 2024	Total 2023
<b>Produits</b>				
Vente de produits	17 322 322 \$	- \$	17 322 322 \$	15 998 962 \$
Frais de remboursement forestier	-	1 661 207	1 661 207	1 362 134
Vente de bois sur pied	632 303	-	632 303	1 017 672
Autres (Note 8)	1 973 044	603 649	2 576 693	2 078 752
	19 927 569	2 264 856	22 192 425	20 457 520
<b>Charges</b>				
Coûts directs liés aux programme	15 953 637	2 114 565	18 068 202	17 351 179
Charges liées aux droits de coupe du bois de la Couronne (Note 2)	1 179 659	-	1 179 659	1 360 056
Entretien des chemins d'accès public	390 123	-	390 123	303 686
Planification des activités forestières	305 852	-	305 852	347 896
Mesurage du bois	63 379	-	63 379	68 769
	17 892 650	2 114 565	20 007 215	19 431 586
<b>Excédent des produits par rapport aux charges avant les éléments suivants</b>	2 034 919	150 291	2 185 210	1 025 934
<b>Charges administratives et autres charges</b>				
Salaires et avantages sociaux	1 309 594	327 818	1 637 412	1 451 562
Fournitures et dépenses de bureau	87 984	272	88 256	109 884
Loyer	56 286	25 585	81 871	85 241
Assurances	52 060	-	52 060	42 839
Indemnités des administrateurs	45 746	-	45 746	41 891
Déplacements et formation du personnel	32 174	3 611	35 785	27 927
Honoraires de consultation, frais juridiques et charges diverses	26 110	-	26 110	10 738
Relations publiques	16 149	-	16 149	16 182
Intérêts et frais bancaires	1 461	-	1 461	936
Créances douteuses	1 334	-	1 334	101 446
Amortissement des immobilisations	80 006	10 964	90 970	88 804
	1 708 904	368 250	2 077 154	1 977 450
<b>(Insuffisance) excédent des produits Par rapport aux charges</b>	326 015 \$	(217 959) \$	108 056 \$	(951 516) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

**Agence de foresterie du parc Algonquin**  
**État de l'évolution de l'actif net**

**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024**

	Investi en Immobilisations	Fonds de reboisement forestier grevé d'affectations	Fonds d'administration non grevé d'affectations	Total
Solde, au début de l'exercice	264 384 \$	3 015 594 \$	5 400 991 \$	8 680 969 \$
Insuffisance (excédent) des produits par rapport aux charges	(90 970)	(217 959)	416 985	108 056
Variation des immobilisations	234 973	-	(234 973)	-
<b>Solde, à la fin de l'exercice</b>	<b>408 387 \$</b>	<b>2 797 635 \$</b>	<b>5 583 003 \$</b>	<b>8 789 025 \$</b>

**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023**

	Investi en Immobilisations	Fonds reboisement forestier grevé d'affectations	Fonds d'administration non grevé d'affectations	Total
Solde, au début de l'exercice	299 484 \$	3 614 982 \$	5 718 019 \$	9 632 485 \$
Insuffisance (excédent) des produits par rapport aux charges	(88 804)	(599 388)	(263 324)	(951 516)
Variation des immobilisations	53 704	-	(53 704)	-
<b>Solde, à la fin de l'exercice</b>	<b>264 384 \$</b>	<b>3 015 594 \$</b>	<b>5 400 991</b>	<b>8 680 969 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.



## Agence de foresterie du parc Algonquin État de flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2024	2023
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux)		
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	108 056 \$	(951 516) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie et équivalents de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	90 970	88 804
Gain sur la vente d'immobilisations	(40 694)	(68 344)
	158 332	(931 056)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	(2 265 011)	507 963
Stocks destinés à la vente	(102 294)	(12 155)
Charges payées d'avance	(13 796)	(22 354)
Créditeurs et charges à payer	4 467	(569 209)
Obligation au titre des avantages sociaux futurs	(17 632)	(66 312)
Montant à payer à la province de l'Ontario	111 292	(293 291)
Apports reportés	(15 123)	71 314
	(2 139 764)	(1 315 100)
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations	(234 973)	(62 135)
Gain sur la vente d'immobilisations	40 694	76 775
	(194 279)	14 640
Diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	( 2 334 043)	(1 300 460)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de l'exercice	4 988 635	6 289 095
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de l'exercice</b>	<b>2 654 592 \$</b>	<b>4 988 635 \$</b>
<b>Comprennent de:</b>		
Trésorerie	2 654 592 \$	3 980 667 \$
Équivalents de trésorerie	-	1 007 968
	2 654 592 \$	4 988 635 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

---

# Agence de foresterie du parc Algonquin

## Notes complémentaires aux états financiers

le 31 mars 2024

---

**Nature et objectif de l'AFPA**

L'agence de foresterie du parc Algonquin (« l'AFPA ») est un organisme de la Couronne créée par le gouvernement de l'Ontario, le 4 janvier 1975, en vertu de la *Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin de 1974*. L'AFPA est chargée de la gestion forestière du parc provincial Algonquin et est un organisme sans but lucratif. L'AFPA est exonérée d'impôt en vertu de la *Loi sur le revenu*.

---

### 1. Principales méthodes comptables

**Référentiel comptable**

Les états financiers de l'AFPA ont été préparés par la direction selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, notamment les chapitres de la série SP 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Aucun état des gains et pertes de réévaluation n'a été présenté, car il n'y a rien à signaler à cet égard.

**Comptabilité par fonds**

Le fonds d'administration rend compte des activités génératrices de produits et des activités administratives de l'AFPA. Le fonds de reboisement forestier rend compte des activités d'aménagement forestier, y compris les travaux sylvicoles.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et équivalents de trésorerie se compose des fonds en caisse et des placements à court terme très liquides dont l'échéance est de trois mois ou moins.

**Stocks destinés à la vente**

Les stocks destinés à la vente, constitués du bois récolté n'ayant pas encore été livré aux clients, sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût englobe tous les frais directement rattachés à l'acquisition pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils doivent se trouver. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des activités, déduction faite des frais de vente applicables.

---

# Agence de foresterie du parc Algonquin

## Notes complémentaires aux états financiers

le 31 mars 2024

---

### 1. Principales méthodes comptables (suite)

#### Instruments financiers

L'AFPA comptabilise ses actifs et ses passifs comme suit :

La valeur de la trésorerie ne risque pas de changer de façon importante et, par conséquent, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.

Les débiteurs sont comptabilisés au coût après amortissement, déduction faite de la provision pour moins-value. Les provisions pour moins-value sont faites pour tenir compte des débiteurs au moindre du coût amorti et de la valeur nette de réalisation, lorsqu'il existe une possibilité de recouvrement et un risque de perte. Les variations de la provision pour moins-value sont passées en charges dans l'état des résultats.

Les dettes et charges à payer ainsi que les montants à payer à la province de l'Ontario sont comptabilisés au coût après amortissement.

L'AFPA n'a pas recours à des instruments dérivés.

#### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire au moyen des taux annuels suivants:

<u>Actifs</u>	<u>Taux</u>
Véhicules et remorques	4 ans
Structures en acier portatives	5 ans
Matériel technique et matériel de traitement de données	10 ans
Mobilier et agencements	10 ans
Améliorations locatives	10 ans

Le coût lié aux ponts et aux chemins d'accès public est amorti sur le nombre prévu de saisons d'activités forestières pendant lesquelles les ponts et les chemins d'accès seront utilisés, la période d'amortissement étant d'une durée maximale de 10 ans. Les actifs de reboisement forestier (soit le mobilier et les agencements, le matériel technique et le matériel de traitement de données, les véhicules et les remorques) sont amortis selon la même méthode et selon les mêmes taux que les actifs mentionnés ci-dessus.

---

# Agence de foresterie du parc Algonquin

## Notes complémentaires aux états financiers

le 31 mars 2024

---

### 1. Principales méthodes comptables *(suite)*

#### Comptabilisation des produits

Les produits tirés de la vente de produits et les charges liées aux activités de reboisement forestier sont comptabilisés au moment de la livraison du bois, lorsque le client en prend possession et assume le risque de perte, que le recouvrement est raisonnablement assuré, qu'il y a des preuves convaincantes de l'existence d'un accord et que le prix de vente est déterminé ou déterminable.

L'AFPA applique la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les subventions gouvernementales.

Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées en produits au cours de la période à laquelle elles se rapportent. Les subventions approuvées, mais qui ne sont pas reçues à la fin d'une période comptable donnée, sont inscrites à titre de produits à recevoir. Les subventions se rapportant à des périodes futures sont reportées et comptabilisées dans la période où l'activité connexe a lieu. Les apports non affectés sont comptabilisés en produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés sont comptabilisés en produits dans la période où sont comptabilisées les charges connexes. Les apports affectés à l'achat d'immobilisations doivent être reportés et comptabilisés en produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations acquises.

Les autres produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

#### Avantages sociaux futurs

L'AFPA fournit des prestations de cessation d'emploi aux salariés admissibles pour les services rendus avant le 1er janvier 2016. Les charges attribuables aux indemnités de départ en vertu de la Loi sur la fonction publique de l'Ontario et les droits de vacances non utilisés acquis par les employés au cours de l'exercice sont comptabilisés dans les charges à payer des états financiers. Les charges liées à toute indemnité de départ prévue par la loi sont comptabilisées lorsque les indemnités sont gagnées par les employés admissibles.

La comptabilisation des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime de retraite à prestations déterminées à employeurs multiples, étant donné que l'AFPA ne dispose pas des renseignements nécessaires pour appliquer la comptabilisation à titre de régime à prestations déterminées.

---

## Agence de foresterie du parc Algonquin Notes complémentaires aux états financiers

le 31 mars 2024

---

### 1. Principales méthodes comptables *(suite)*

#### Incertitude de mesure

La préparation de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels aux dates des états financiers ainsi que des montants des produits et des charges comptabilisés au cours de la période de présentation de l'information financière. Les éléments importants qui requièrent l'utilisation de ces estimations et hypothèses sont notamment la détermination de la provision pour créances douteuses, la dépréciation des stocks, la durée probable de vie utile des immobilisations et l'obligation au titre des avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les débiteurs (*se reporter à la Note 9*) sont sujets à l'incertitude de mesure en raison de l'exposition de l'AFPA au risque de crédit découlant de clients particuliers. Ces estimations sont révisées périodiquement et, lorsque des ajustements deviennent nécessaires, ils sont portés à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

---

## Agence de foresterie du parc Algonquin

### Notes complémentaires aux états financiers

le 31 mars 2024

---

#### 2. Opérations entre apparentés

L'AFPA, en vertu des dispositions de la Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin, est assujettie à la direction et au contrôle du ministère des Richesses naturelles (« le ministère »). Dans le cours normal de ses activités, l'AFPA a effectué les opérations entre apparentés suivantes avec le ministère au cours de l'exercice :

- i) Obtention de financement pour le remboursement des coûts de construction et d'entretien des routes (*se reporter aux Notes 5 et 8*);
- ii) Paiement des charges liées aux droits de coupe du bois de la Couronne;
- iii) Coût des avantages postérieurs au départ à la retraite autres que les prestations de retraite, dont la province de l'Ontario assume la responsabilité (*se reporter à la Note 6c*).

Tous les soldes des apparentés ont été comptabilisés à leur valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie donnée dont les apparentés ont convenu.

À la fin de l'exercice, le montant de 496 167\$ (2023 - 384 875 \$) à payer à la province de l'Ontario ne porte pas intérêt, n'est assorti d'aucune modalité de remboursement précise et découle du financement non dépensé reçu au cours de l'exercice ainsi que des charges liées aux droits de coupe de la Couronne. Les charges liées aux droits de coupe du bois de la Couronne sont engagées dans le cours normal des activités et sont payées au ministère. Tout montant dû par l'AFPA à la fin de l'exercice est comptabilisé au poste Montant à payer à la province de l'Ontario de l'état de la situation financière. Ce montant est normalement entièrement réglé au premier trimestre de l'exercice suivant.

La rémunération des membres du conseil d'administration de l'AFPA s'est élevée à un total d'environ 45 746 \$ (2023 - 41 894 \$) au cours de l'exercice.

---

#### 3. Débiteurs

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Comptes clients	5 615 994 \$	4 539 742 \$
Droits de coupe facturables et autres droits	1 907 013	762 959
	<u>7 523 007</u>	<u>5 302 701</u>
Moins : provision pour créances douteuses	-	(44 705)
	<u>7 523 007 \$</u>	<u>5 257 996 \$</u>

## Agence de foresterie du parc Algonquin Notes complémentaires aux états financiers

le 31 mars 2024

### 4. Immobilisations

	2024			2023		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur Comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur Comptable nette
Ponts et chemins d'accès	5 346 799\$	5 346 799\$	- \$	5 346 799\$	5 346 799\$	- \$
Structures en acier portatives	963 000	892 112	70 888	963 000	876 404	86 596
Actifs de Reboisement forestier	435 773	389 640	46 133	428 886	381 241	47 645
Équipement automobile	359 100	227 640	131 460	267 864	267 864	-
Matériel Technique	193 565	143 972	49 593	193 218	140 933	52 285
Matériel de traitement des données	191 722	107 643	84 079	149 892	95 641	54 251
Mobilier et accessoires	44 578	33 231	11 347	33 546	32 450	1 096
Améliorations locatives	52 881	39 003	13 878	52 881	32 354	20 527
Remorques	12 550	11 541	1 009	12 550	10 566	1 984
	<b>7 599 968 \$</b>	<b>7 191 581 \$</b>	<b>408 387 \$</b>	<b>7 448 636 \$</b>	<b>7 184 252\$</b>	<b>264 384\$</b>

---

## Agence de foresterie du parc Algonquin

### Notes complémentaires aux états financiers

le 31 mars 2024

---

#### 5. Apports reportés

	Construction et entretien des routes	Entretien des chemins d'accès publics	Total 2024	Total 2023
Solde, au début de l'exercice	- \$	84 728 \$	<b>84 728 \$</b>	13 414 \$
Plus : apports reçus au cours de l'exercice	1 368 775	375 000	<b>1 743 775</b>	1 774 976
Moins : montant dépensé au cours de l'exercice	(1 368 775)	(390 123)	<b>(1 758 898)</b>	(1 703 662)
Solde, à la fin de l'exercice	- \$	69 605 \$	<b>69 605 \$</b>	84 728 \$



---

## Agence de foresterie du parc Algonquin Notes complémentaires aux états financiers

le 31 mars 2024

---

### 6. Avantages sociaux futurs

#### a) Régime à employeurs multiples

Les salariés à temps plein de l'AFPA cotisent à la *Caisse de retraite de la fonction publique* (la «CRFP»), qui gère les régimes de retraite à prestations déterminées des salariés de la province de l'Ontario et de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario, seule commanditaire de la CRFP, détermine les montants annuels que l'AFPA doit verser à la CRFP. Étant donné que la commanditaire doit s'assurer que la CRFP est viable financièrement, tout excédent ou passif non financé découlant des évaluations actuarielles prévues par la loi ne constitue pas un actif ou une obligation de l'AFPA. Les paiements totalisant 146 816 \$ (2023-149 991\$) de l'AFPA pour l'exercice sont inclus dans les salaires et charges sociales à l'état des résultats.

#### b) Prestations de cessation d'emploi

L'AFPA fournit des prestations de cessation d'emploi aux salariés admissibles. Tous les salariés à temps plein embauchés avant le 1er avril 2014 sont admissibles au versement d'une indemnité de départ correspondant à une semaine de salaire par année de service continu à l'AFPA avant le 1er janvier 2016, jusqu'à concurrence de la moitié du salaire annuel du salarié. L'obligation totale relative aux montants acquis au titre des prestations de départ s'élève à 79 909 \$ (2023- 97 541\$)

#### c) Avantages postérieurs au départ à la retraite, autres que des prestations de retraite

La responsabilité du coût des avantages postérieurs au départ à la retraite autres que des prestations de retraite incombe à la province de l'Ontario, un apparenté. Par conséquent, ce coût n'est ni comptabilisé dans les charges à payer ni inclus dans l'état des résultats

---

## Agence de foresterie du parc Algonquin

### Notes complémentaires aux états financiers

le 31 mars 2024

---

#### 7. Fonds de reboisement forestier

En date du 11 janvier 2023, l'AFPA a renouvelé son accord avec le ministère pour la réalisation d'activités de reboisement forestier, notamment la régénération artificielle et les soins sylvicoles. Le financement de ces activités selon le principe du recouvrement des coûts provient des droits de coupe prévus en vertu de la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne* et des subventions provenant du fonds de réserve forestier. L'accord renouvelé arrivera à échéance le 31 mars 2042.

Selon les dispositions de l'accord, l'AFPA est tenue de maintenir un solde minimal de 1 500 000 \$ dans le fonds de reboisement forestier. À la fin de l'exercice, un solde de 2 797 635 \$ (2023 - 3 015 594 \$) est conservé dans la trésorerie et équivalents de trésorerie et les débiteurs.

Le conseil d'administration a approuvé par résolution le fait que toute perte subie dans le fonds de reboisement forestier découlant de charges liées aux activités de reboisement forestier dont le montant est supérieur aux produits, déduction faite de l'amortissement des immobilisations connexes, au cours de l'exercice et ne pouvant pas être financée par le fonds de reboisement forestier sans que le solde de ce dernier glisse sous la barre des 2 500 000 \$ doit être financée par le fonds d'administration. Aucun montant n'a été transféré au cours de l'exercice (2023 - néant \$).

En vertu de l'accord, les frais de reboisement forestier ne doivent être utilisés que pour effectuer des travaux sylvicoles admissibles.

---

## Agence de foresterie du parc Algonquin Notes complémentaires aux états financiers

le 31 mars 2024

---

### 8. Autres produits

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Remboursement par le ministère, des coûts de construction et d'entretien des routes (i)	1 368 775 \$	399 976 \$
Remboursement par le ministère, des coûts d'entretien des chemins d'accès public	390 123	303 686
Produits d'intérêts	244 577	148 301
Gain sur la vente d'immobilisations	40 694	68 344
Fonds de réserve forestier de l'Ontario	530 595	153 965
Autres	1 929	4 480
	<u>2 576 693 \$</u>	<u>2 078 752 \$</u>

i) Conformément à l'entente conclue avec le ministère, l'AFPA a reçu 1 368 775 millions de dollars (2023 - 1 399 976) millions de dollars) afin de rembourser les coûts engagés pour la construction et l'entretien associés aux chemins d'accès forestiers primaires et secondaires admissibles dont l'accès n'est pas réservé à l'industrie forestière.

## Agence de foresterie du parc Algonquin Notes complémentaires aux états financiers

le 31 mars 2024

### 9. Risque lié aux instruments financiers

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'AFPA est exposée au risque de crédit découlant de ses actifs financiers, y compris la trésorerie et les débiteurs. Les débiteurs de l'AFPA sont associés aux montants à recevoir de divers clients et d'organismes gouvernementaux. Le recouvrement des comptes est évalué annuellement par l'AFPA et une provision pour créances douteuses est comptabilisée le cas échéant. Les dépôts en espèces sont détenus auprès d'institutions financières. Les montants non réglés à la fin de l'exercice s'établissent comme suit :

	2024				
	Total	À court terme	31 à 60 jours	61 à 90 jours	Plus de 91 jour
Montants à recevoir de clients	7 032 939 \$	3 142 985 \$	1 659 575 \$	626 317 \$	1 604 062 \$
Charges recouvrables	490 068	490 068	-	-	-
Débiteurs bruts	7 523 007	3 633 053	1 659 575	626 317	1 604 062
Moins : provision pour créances douteuses	-	-	-	-	-
Débiteurs nets	7 523 007 \$	3 633 053 \$	1 659 575 \$	626 317 \$	1 604 062 \$
	2023				
	Total	À court terme	31 à 60 jours	61 à 90 jours	Plus de 91 jour
Montants à recevoir de clients	4 881 152 \$	4 404 434 \$	306 386 \$	161 774 \$	8 558 \$
Charges recouvrables	421 549	421 549	-	-	-
Débiteurs bruts	5 302 701	4 825 983	306 386	161 774	8 558
Moins : provision pour créances douteuses	(44 705)	-	-	(36 147)	(8 558)
Débiteurs nets	5 257 996 \$	4 825 983 \$	306 386 \$	125 627 \$	-

Il n'y a eu aucun changement important par rapport à l'exercice précédent en ce qui a trait à l'exposition au risque de crédit ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour l'évaluer.

## Agence de foresterie du parc Algonquin Notes complémentaires aux états financiers

le 31 mars 2024

### 9. Risque lié aux instruments financiers (suite)

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque selon lequel l'AFPA ne serait pas en mesure de remplir ses obligations à l'égard des sorties de trésorerie à l'échéance. L'AFPA est exposée à ce risque principalement en raison de ses dettes et charges à payer, des retenues de garantie liées au rendement des entrepreneurs et des montants à payer à la province de l'Ontario. L'AFPA atténue ce risque en surveillant les activités de trésorerie et les sorties de trésorerie prévues au moyen de l'établissement d'un budget rigoureux et du maintien de soldes de trésorerie adéquats à court terme pour faire face aux sorties de trésorerie imprévues.

Le tableau ci-dessous établit les échéances contractuelles (représentant les flux de trésorerie contractuels non actualisés des passifs financiers) :

	2024			
	Dans les 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	>5 ans
Créditeurs et charges à payer	1 812 296 \$	-	-	-
Montant à payer à la province de l'Ontario	496 167	-	-	-
	<b>2 308 463</b>	-	-	-
	2023			
	Dans les 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	>5 ans
Créditeurs et charges à payer	1 807 829 \$	-	-	-
Montant à payer à la province de l'Ontario	384 875	-	-	-
	<b>2 192 704 \$</b>	-	-	-

Il n'y a eu aucun changement important par rapport à l'exercice précédent en ce qui a trait à l'exposition au risque de liquidité ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour l'évaluer.